



HAL
open science

L'attractivité territoriale : éléments de définition

Milhan Chaze

► **To cite this version:**

Milhan Chaze. L'attractivité territoriale : éléments de définition. [Rapport de recherche] UMR Territoires. 2017. halshs-02520675

HAL Id: halshs-02520675

<https://shs.hal.science/halshs-02520675>

Submitted on 26 Mar 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Attractivité

Attraction

Attrait

Qualité de vie

Territoire

Auteur

- Milhan CHAZE, UMR Territoires

Partenaires

- Auvergne Nouveau Monde
- CAUE63, Conseil Architecture Urbanisme Environnement Puy-de-Dôme
- Agence d'Urbanisme et de Développement de Clermont Métropole



- Le projet AttractInnov a pour objet principal de réinterroger les leviers de l'attractivité, en renouvelant leur connaissance et en construisant des indicateurs de mesure et de suivis inédits.
- Dans cette optique, nous avons cherché à préciser ce que recouvrait la notion d'attractivité en nous appuyant sur un état de l'art de la question.
- L'attractivité recouvre deux approches : l'une, quantitative, qui traite la question sous l'angle de l'attraction ; et l'autre, qualitative, qui l'aborde sous l'angle de l'attrait du territoire.

La concurrence interterritoriale et l'enjeu de l'attractivité

- Les pays occidentaux sont engagés dans un processus de transition d'une économie industrielle vers un système postindustriel fondé sur les services et l'économie de la connaissance. Cette évolution s'inscrit dans un double processus de mondialisation, qui reconfigure la géographie des systèmes de production entre pays développés et pays émergents, et de métropolisation, qui concentre les activités les plus productives dans les grandes agglomérations.
- A cela s'ajoute une évolution politique et idéologique, caractérisée par l'abandon du mode de pensée interventionniste au profit d'une logique libérale de retrait de l'Etat et de mise en concurrence des territoires. Enfin, les pays occidentaux ont aussi connu une redistribution géographique de leur peuplement à travers la fin de l'exode rural et la périurbanisation, renforçant la fragmentation des territoires nationaux.
- Dans ce contexte d'accroissement de la compétition interterritoriale pour accueillir de nouveaux habitants ou de nouvelles activités, le concept d'attractivité devient un thème central des politiques locales.

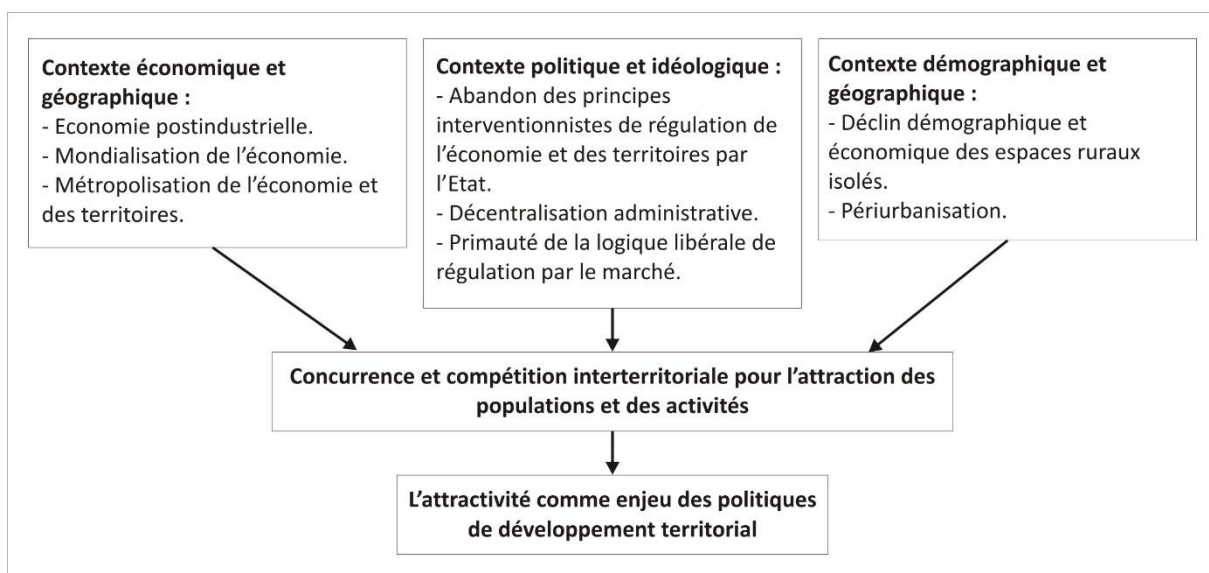


Figure n° 1. Aux origines de la problématique de l'attractivité territoriale

Une approche complète de la notion d'attractivité territoriale

L'intérêt d'une redéfinition qualitative de l'attractivité est d'aborder la dynamique des territoires sous un angle social et culturel, en tenant compte des représentations individuelles et collectives. Il ne s'agit pas d'abandonner les orientations quantitatives de la recherche sur l'attractivité, mais bien de les compléter par une approche qui tient compte de la qualité de vie afin d'aboutir à une vision d'ensemble de la notion d'attractivité.

L'attractivité : une notion, plusieurs approches

L'attractivité : une notion, plusieurs approches

L'attractivité comme capacité d'attraction d'un territoire

■ Au premier abord, la notion d'attractivité n'apparaît pas comme centrale chez les géographes. Les principaux dictionnaires n'en donnent pas de définition, et leurs auteurs lui préfèrent la notion d'attraction (F. Moriconi-Ebrard in Lévy J. et Lussault¹ M., J.-J. Bavoux et L. Chapelon²), dont elle est souvent présentée comme un attribut. Par exemple, dans l'encyclopédie en ligne *Hypergeo*, D. Pumain³ définit l'attractivité comme « une mesure de la force d'attraction d'un lieu, en général d'après la somme des flux attirés par ce lieu ». L'attractivité apparaît donc ici comme un moyen de quantifier des flux générés par un territoire.

■ Cependant, d'autres auteurs ont récemment replacé l'attractivité au cœur de leurs études sur les territoires. C'est le cas de B. Mulkay⁴ qui définit l'attractivité d'un territoire comme « sa capacité à conserver ou à attirer des activités nouvelles et des emplois ». De même, pour E. Olszak⁵, l'attractivité est un concept pertinent pour mesurer la capacité d'un territoire à attirer l'implantation de nouveaux établissements, les capitaux ou la main-d'œuvre hautement qualifiée.

■ Ces deux auteurs définissent l'attractivité d'un territoire comme une **capacité d'attraction**, un potentiel réel ou à développer. Par contre, l'attractivité est abordée ici sous l'angle de l'objet attiré (population ou capital), et non sous celui des caractéristiques attractives du territoire. Cette approche reflète la vision démographique et économique que les auteurs ont de la notion d'attractivité, mais laisse de côté les aspects qualitatifs liés aux facteurs d'attractivité des territoires.

Attraction, attrait et attractivité: trois notions complémentaires

■ H. Alexandre *et al.*⁶ nous donnent une clef pour sortir de cette impasse en distinguant **l'attraction**, c'est-à-dire la « capacité à drainer des flux et à fixer durablement des populations et des ressources » ; et **l'attrait**, à savoir la « capacité à se rendre désirable, quelle qu'en soit la raison ». Ici, l'attraction se réfère toujours à l'objet attiré (population et ressources, selon les auteurs), mais l'attrait décrit, lui, les caractéristiques attractives du territoire. La notion d'attrait d'un territoire (ou pour un territoire, si l'on adopte un point de vue extérieur) nous amène alors à explorer les aspects qualitatifs de l'attractivité territoriale, notamment à travers la notion de qualité d'un lieu.

■ Dans la continuité d'H. Alexandre *et al.*, L. Rieutort et V. Angeon⁷ ont affiné la réflexion en distinguant trois notions complémentaires :

- **L'attraction**, définie comme « la force qui tend à rapprocher les corps. Du point de vue spatial, cette notion exprime ou qualifie des rapports de lieux (rapports d'influence ou hiérarchiques, quelles que soient les formes qu'ils revêtent : concentration, diffusion à partir d'un centre et gravitation autour d'un centre) ».

- **L'attirance**, définie comme « ce qui est susceptible de retenir l'attention, ce qui séduit, ce qui a des chances de fixer. Sa traduction spatiale explicite à la fois ce qui est à l'origine de l'attraction (exercée par des pôles urbains ou ruraux : i.e. modèles des lieux centraux de Christaller) et le résultat de cette même attraction (renforcement des pôles, constitution de réseaux, organisation de l'espace en aires urbaines) ». On peut assimiler la notion d'attirance à celle d'**attrait**.

- **L'attractivité** qui, selon les auteurs, découle du pouvoir d'attraction, et qui est définie comme « la capacité à drainer et à attirer des hommes et des activités, des capitaux et des compétences, sur un territoire ». Nous ajouterons que l'attractivité découle aussi de l'attirance ou de l'attrait d'un lieu. Ce qui nous permet de résumer la combinaison de ces trois notions sous la forme de la figure n° 2.

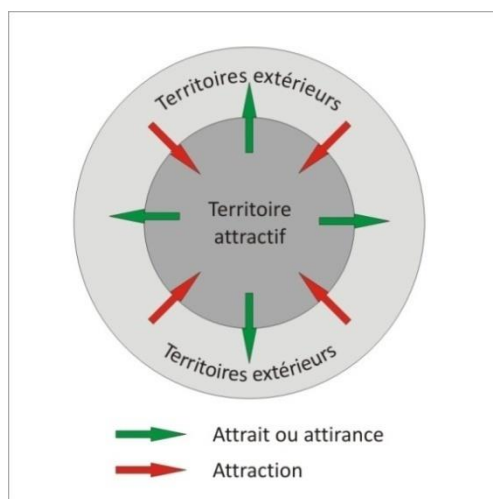


Figure n° 2. L'attractivité comme combinaison de l'attraction et de l'attrait

■ En mettant en relation les trois notions d'attraction, d'attrait/attirance et d'attractivité, nous pouvons définir l'attractivité comme la **capacité d'attraction d'un territoire en raison de l'attrait (ou attirance) qu'il dégage**.

¹Moriconi-Ebrard F. (2003). Attraction. In Lévy et Lussault, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Belin. Paris.

²Bavoux J.-J., Chapelon L. (2014). *Dictionnaire d'analyse spatiale*. Armand Colin, Paris.

³Pumain D. (2017). Attraction, attractivité. *Hypergeo* [en ligne], consulté le 02/08/2017, URL : <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article39>

⁴Mulkay, B. (2006). *La compétitivité d'un territoire*. Colloque du CRIES. 9 et 10 octobre.

⁵Olszak, E. (2010). Développement durable et attractivité des territoires dans l'Union Européenne, opposition ou convergence ? *Géographie, économie, société* 12, 279-305.

⁶Alexandre, H., Cusin, F. et Juillard, C. (2010). *L'attractivité résidentielle des agglomérations françaises*. Fondation Dauphine. Dauphine Université de Paris. Crédit Foncier. Paris.

⁷Rieutort, L. et Angeon V. (2007). L'attractivité territoriale en questions. In Chignier-Riboulon F. et Semmoud N. (eds). *Nouvelle attractivité des territoires et engagement des acteurs*. PUBP. CERAMAC. Clermont-Ferrand.

L'attractivité : une notion, plusieurs approches

	Attraction territoriale	Attrait territorial	Attractivité territoriale
Définition	La force qui attire les populations ou les capitaux vers un territoire.	Ensemble des caractéristiques d'un territoire qui permettent d'y attirer ou d'y fixer les populations et les capitaux.	Capacité d'attraction d'un territoire en raison de l'attrait qu'il dégage.
Type d'approche	Approche par l'objet attiré vers le territoire (population ou capital).	Approche par les caractéristiques attractives du territoire (qualité d'un lieu ou d'un territoire, qualité de vie).	Combinaison des deux approches, par l'objet attiré et par le territoire attractif.
Méthode d'analyse	Méthode quantitative privilégiée.	Méthode qualitative privilégiée.	Méthodes quantitative et qualitative combinées.

Figure n° 3. Attraction, attrait et attractivité : trois notions complémentaires

Cette définition simple présente l'avantage de mêler l'approche quantitative par l'objet attiré que représente la notion d'attraction, et l'approche qualitative par les caractéristiques du territoire que représentent les notions d'attrait ou d'attraction (figure n° 3). Ce qui nous conduit, à présent, à détailler ces deux approches.

L'approche par l'objet attiré : l'attraction de la population et du capital

Si l'on aborde, en premier lieu, l'attractivité sous l'angle de l'objet attiré, deux grandes catégories apparaissent dans les travaux des chercheurs : la **population** et le **capital** (ou les activités). J. Poirot et H. Gérardin⁸, par exemple, distinguent l'attractivité des personnes permanentes et temporaires, de l'attractivité des investisseurs. De même, M. Abella⁹, en étudiant l'attractivité des travailleurs, distingue l'attractivité du capital humain (les salariés) de l'attractivité des entreprises (ou activités économiques). Par contre, d'autres auteurs se focalisent sur l'un des deux objets seulement, comme B. Cœuré et I. Rabaud¹⁰ lorsqu'ils définissent l'attractivité comme « *la capacité d'un pays à attirer et retenir les entreprises* ». La capacité d'un territoire à attirer les capitaux, les entreprises ou les activités économiques pose alors l'enjeu de la **compétitivité des territoires**. Celle-ci n'est d'ailleurs par toujours bien distinguée de l'attractivité par les différents

auteurs .

Par exemple, lorsque P. Kresl¹¹ suggère que le degré de compétitivité peut être considéré comme une fonction des déterminants économiques (facteurs de production, localisation, aménagements urbains...) et des déterminants stratégiques (tels que l'efficacité gouvernementale et la flexibilité institutionnelle), ce sont les mêmes éléments que A. Musson¹² a mis en avant 15 ans plus tard pour parler d'attractivité. Toutefois, la distinction entre attractivité et compétitivité est possible, en considérant l'attractivité comme « *la capacité [des territoires] à fournir, grâce à leurs ressources, des conditions d'implantations plus intéressantes que celles des territoires concurrents pour les projets mobiles* » (F. Hatem^{13, 14}) ; et la compétitivité comme « *l'ensemble des institutions, des politiques et des facteurs déterminant le niveau de productivité d'un pays* » ou d'un territoire (World Economic Forum¹⁵).

Ceci étant, l'attractivité des activités pose la question de celle des salariés, et partant, de la population, plus largement. Sur ce point, le travail de définition de l'attractivité des personnes a surtout consisté, pour les auteurs qui s'y sont attelés, à détailler les différents types d'attractivité. A. Pons¹⁶, notamment, définit des types d'attractivité selon les personnes, en distinguant ceux qui sont liés aux activités professionnelles et aux choix résidentiels, de ceux relatifs au tourisme (la « *touristicité* »).

⁸Poirot, J. et Gérardin, H. (2010). L'attractivité des territoires : un concept multidimensionnel. *Mondes en développement* 149, 27-41.

⁹Abella, M. (2006). Global competition for skilled workers and consequences. In Kupsch, C. et Pang, E.F. (eds.), *Competing for Global Talent*. International Institute for Labour Studies. International Labour Organization. Genève, 11-32.

¹⁰Cœuré, B. et Rabaud, I. (2003). Attractivité de la France : analyse, perception et mesure. *Économie et statistiques* 363-364-365, 97-127.

¹¹Kresl, P. (1995). The determinants of urban competitiveness: a survey. In Kresl, P. et Gappert, G. (eds.). *North American Cities and the Global Economy*, 45-68.

¹²Musson, A. (2010). Revue de littérature sur les indicateurs d'attractivité et de développement durable : vers un indicateur d'attractivité durable. *Géographie, économie, société* 12, 181-223.

¹³Hatem, F. (2004a). *Investissement international et politiques d'attractivité*. Economica. Paris.

¹⁴Hatem, F., (2004b). Attractivité : de quoi parlons-nous ?. *Revue Pouvoirs locaux* 61.

¹⁵World Economic Forum (2009). *The Global Competitiveness Report 2009-2010*. World Economic Forum. Geneva.

¹⁶Pons, A. (eds.) (2015). *Attractivité des territoires : mirages, virages et ancrages*. Actes du séminaire international des rencontres de l'ADEUS du 11 juin 2015 sur les ressorts de l'attractivité. Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise.

La qualité de vie : un point de vue original et novateur

L'approche par le territoire : l'attrait du territoire par la qualité du lieu

■ Si l'étude de l'attractivité à partir des objets attirés constitue l'aspect le plus abordé par les auteurs, la question de l'attrait du territoire a aussi donné lieu à quelques analyses. La plus originale est sûrement celle de R. Florida¹⁷, pour qui l'attrait d'un lieu, pour les entreprises, serait défini par les personnes qui y résident. A partir de son analyse de la **classe créative**, R. Florida considère que ses membres choisiraient de vivre dans des lieux rassemblant des caractéristiques de tolérances, permettant un grand accès aux loisirs ainsi qu'aux activités culturelles. Ils opteraient donc pour un lieu de résidence en se basant sur les modes de vie plutôt que sur l'emploi. En conséquence, les entreprises choisiraient de s'établir là où les individus créatifs décideraient de vivre.

■ Mais plusieurs travaux montrent bien la difficulté de définir une classe créative, ainsi que le manque de données permettant d'établir une relation causale entre sa présence en un lieu et la santé démographique et économique de celui-ci (H.K. Hansen et T. Niedomysl¹⁸ ; M. Storper et A. Scott¹⁹). Il apparaît notamment que les flux des « créatifs » vont dans le même sens que ceux des « non-créatifs » (A. Pons²⁰), ce qui abolit l'originalité de la classe créative en matière de migration. Par contre, le mérite de la contribution de A. Florida aura peut-être été de relier **capital économique, capital social, capital écologique et capital humain**, et de montrer comment cette mise en relation permet d'élargir le spectre de ce qui constitue une ressource territoriale.

■ A *contrario*, de façon plus classique, les autres études ayant abordé l'attractivité sous l'angle du territoire ont traité de ses caractéristiques attirantes, formant la **qualité d'un lieu**. Certains auteurs se sont penchés sur les mesures « douces », subjectives, liées à la concurrence économique, en particulier leur impact sur le développement économique (par exemple, la façon dont ils affectent les décisions de localisation entreprises). De son côté, R. Foster²¹ a souligné l'importance des investissements dans l'infrastructure sociale pour les personnes. D'autres, comme T.N. Clark *et al.*²², ont mis en avant le rôle des équipements publics et du mode de vie pour attirer le personnel hautement qualifié, et K.E. Portney²³ a lié la croissance économique au niveau de qualité de l'environnement qu'on y trouve.

■ Ainsi, le discours semble avoir progressivement évolué de la qualité de l'environnement économique à la qualité des lieux dans un sens beaucoup plus large. Ce changement a renouvelé l'attention pour les caractéristiques sociales d'un lieu : relations socio-spatiales locales, interactions entre acteurs, atmosphères, conflits, valeurs, etc. Le territoire n'est alors plus considéré comme une surface passive, mais comme une ressource active du système économique (W.J. Coffey et A.S. Bailly²⁴), que l'on peut résumer par le concept de **capital socio-territorial** (J.-M. Fontan et J.-L. Klein²⁵). Toutefois, ces travaux sur la qualité d'un lieu restent orientés vers le monde économique. Or, la notion de qualité d'un lieu peut tout aussi bien être appliquée à l'attractivité des résidents, à travers la notion de qualité de vie.

La qualité de vie : un point de vue original et novateur pour l'étude de l'attractivité territoriale

Evolution et portée de la notion de qualité de vie

■ La définition de la **qualité de vie** a varié ainsi au gré des époques, depuis le courant hygiéniste au XIX^e siècle jusqu'à nos jours, en passant par l'écologie urbaine de l'école de sociologie de Chicago. Les premiers chercheurs ont d'abord étudié la qualité de vie dans le monde urbain, en recherchant à évaluer les effets des formes urbaines sur les déplacements pendulaires, les émissions polluantes, la valeur foncière, etc. Les travaux ultérieurs ont ensuite été orientés vers trois thématiques :

- L'intensité de l'urbanisation, mesurée en termes de densité ou de compacité (l'organisation du bâti) ;

- Les discontinuités dans l'étalement du bâti ;

- La mobilité urbaine incluant la notion d'accessibilité, les distances des déplacements résidence-travail, l'accès aux transports collectifs publics ou non, les modes de transport actifs ou écologiques.

■ Ces travaux ont démontré que la qualité de vie pouvait être un élément important dans le processus décisionnel de localisation (S. Fothergill et G. Gudgin²⁶), tant pour les individus que pour

¹⁷Florida, R. (2002). *The Rise of the Creative Class*. Perseus, Cleveland.

¹⁸Hansen, H.K. et Niedomysl, T. (2009). Migration of the creative class: evidence from Sweden. *Journal of Economic Geography* 9(2), 191-206.

¹⁹Storper, M. et Scott, A.J. (2009). Rethinking human capital, creativity and urban growth. *Journal of Economic Geography* 9(2), 147-167.

²⁰Pons, A. (eds.) (2015). *Ibidem*.

²¹Foster, R. (1977). Economic and quality of life factors in industrial location decisions. *Social Indicators Research* 4, 247-265.

²²Clark, T.N., Lloyd, R., Wong, K.K. et Jain, P. (2002). Amenities drive urban growth. *Journal of Urban Affairs* 24(5), 493-515.

²³Portney, K.E. (2003). *Taking Sustainable Cities Seriously. Economic Development, the Environment, and Quality of Life in American Cities*. MIT Press. Cambridge, MA.

²⁴Coffey, W.J. et Bailly, A.S. (1996). Economic restructuring: a conceptual framework. In Bailly, A. et Lever, W. (eds.). *The Spatial Impact of Economic Changes in Europe*. Aldershot. Avebury.

²⁵Fontan, J.-M. et J.-L. Klein. (2004). La mobilisation du capital socio-territorial : cas du technopôle Angus. *Lien social et Politiques* 52, 139-149.

²⁶Fothergill, S. et Gudgin, G. (1982). *Unequal Growth: Urban and Regional Employment Change in Britain*. Heinemann. London.

La qualité de vie : un point de vue original et novateur

Approche quantitative « classique »	Approche qualitative par la qualité de vie
<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Caractère objectif prédominant :</i> - Données statistiques - Recensements, bases de données statistiques, annuaires statistiques. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Caractère subjectif prédominant :</i> - Perceptions et représentations. - Espaces perçus, espaces vécus. - Enquêtes de terrain.
<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Primauté des critères économiques et démographiques :</i> - Critères économiques (PIB, revenu, fiscalité...). - Critères démographiques (population, migrations). 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Primauté des critères sociaux :</i> - Niveau et conditions de vie. - Mise en relation des critères sociaux, économiques, paysagers. - Développement social.
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Critères environnementaux :</i> - Paysage. - Pollution. - Empreinte écologique.
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Mixité fonctionnelle et mobilité :</i> - Accessibilité aux services. - Insertion sociale.

Figure n° 4. Comparaison entre l'approche quantitative et l'approche qualitative de l'attractivité territoriale

les entreprises. Mais plus largement, la notion de qualité de vie dénote chez ses utilisateurs l'aspiration à s'écarter d'une évaluation du développement par les niveaux de revenu ou de consommation, en se rapprochant au contraire des notions de **durabilité sociale et environnementale** (P.-M. Boulanger²⁷). Concrètement, on le constate dans la littérature à travers quatre thèmes : l'intérêt pour le subjectif face à l'objectif, l'attrait pour le social au détriment de l'économique, la question de la nature, et l'importance de la mobilité (figure n°4).

L'originalité de l'approche par la qualité de vie

■ **Le caractère subjectif de la notion de qualité de vie** se retrouve dans la définition qu'en donne l'Organisation Mondiale de la Santé : « *Individuals' perception of their position in life in the context of culture and value system and in relation to their goals, expectations, standards and concerns. It is a broad ranging concept affected in a complex way by the person's physical health, psychological state, level of independence, social relationships, and their relationships to salient features of their environment* » (Iwasaki citant WHO²⁸). Mais d'autres auteurs abordent aussi la qualité de vie sous l'angle des perceptions, comme Somarriba et Pena²⁹ : « *Quality of life is the result of complex interactions between a set of objective and subjective factors: the first refers to external conditions of an economic, sociopolitical, environmental and cultural nature, whilst the subjective factors refer to the individual's perception of his life and the*

satisfaction reached in the diverse dimensions of his life ». L'approche subjective de la qualité de vie amène alors les auteurs à prendre en compte des **facteurs sociaux**, en plus des facteurs économiques classiques.

■ C'est notamment le cas de la Commission sur la Mesure de la Performance Economique et du Progrès Social, mise en place en France en 2007 et présidée par J. Stiglitz et A. Sen³⁰, par la suite désignée comme la Commission Stiglitz. En statuant qu'une attractivité durable « *doit davantage mettre l'accent sur la mesure du bien-être de la population que sur celle de la production économique, et qu'il convient de surcroît que ces mesures du bien-être soient restituées dans un contexte de soutenabilité* », la commission a remis en question la primauté des indicateurs économiques classiques (PIB, Inflation, fiscalité) pour juger du degré de développement des régions de l'Union Européenne. Ceci étant, elle s'est placée dans la continuité de nombreux travaux universitaires qui avaient déjà mis en relation les indicateurs économiques (ex. : le revenu), sociaux (ex. : le niveau de formation, la sécurité...), morphologiques (la densité du bâti), aboutissant à la notion de **développement social**, définit comme « l'amélioration de toutes les facettes et dimensions des conditions de vie des individus et des milieux dans lesquels ils évoluent » (Lévesque et al.³¹).

■ A côté du développement social, les indicateurs censés représenter **l'état de l'environnement** ont fait l'objet d'une ample littérature (A. Hammond et al.³², F. Levarlet³³, V. Maclaren³⁴). Sans entrer dans les détails, les principaux aspects

²⁷Boulanger, P.-M. (2004). *Les indicateurs de développement durable : un défi scientifique, un enjeu démocratique*. Les séminaires de l'Iddri 2.

²⁸Iwasaki, Y. (2007). Leisure and quality of life in an international and multicultural context: what are major pathways linking leisure to quality of life?. *Social Indicators Research* 82, 233-264.

²⁹Somarriba, N. et Pena, B. (2009). Synthetic Indicators of Quality of Life in Europe. *Social indicators research* 94, 115-133.

³⁰Stiglitz, J., Sen, A., Fitoussi, J.-P. (2009). *Report by the Commission on the Measurement of Economic Performance and Social Progress*. Commission Européenne.

³¹Lévesque, M., Jean, B. et White, D. (2002). *Les conceptions du développement social. Le point de vue des acteurs*. Rapport de recherche déposé au FQRSC. Janvier.

³²Hammond, A., Adriaase, A., Rodenberg, E., Bryant, D. et Woodward, R. (1995). *Environmental indicators: A Systematic Approach to Measuring and Reporting on the Environment in the Context of Sustainable Development*. World Resources Institute. Washington.

³³Levarlet, F. (1999). *Les indicateurs de développement durable. Méthodes et perspectives*. Institut français de l'environnement. Paris.

³⁴Maclaren, V. (1996). *Élaboration d'indicateurs de durabilité urbaine: gros plan sur l'expérience canadienne*. Centre intergouvernemental de recherches urbaines et régionales. Toronto.

Les différents types d'attractivité

environnementaux avancés pour définir la qualité de vie sont le degré de pollution, en lien avec le paysage (B. Berry³⁵, H. Blumenfeld³⁶), et plus récemment l'empreinte écologique qui établit un lien entre la consommation au sens large (non limitée aux transactions marchandes, mais incluant par exemple les quantités de carbone) et les superficies du sol requises (W.E. Rees et M. Wackernagel³⁷, C. Simmons³⁸).

▪ Enfin, parmi les facteurs essentiels de la qualité de vie, J. Poirot et H. Gérardin³⁹ suggèrent que la **mixité fonctionnelle et un système de transport durable** sont à considérer en premier lieu, car non seulement ils diminuent le temps nécessaire pour effectuer un déplacement donné, mais ils améliorent la possibilité pour tous de profiter de tous les services. La commission européenne considère d'ailleurs le transport public comme un jalon important pour atteindre l'équité sociale (Commission Européenne⁴⁰), ce qui est également cohérent avec la notion de « capacité » d'A. Sen⁴¹ puisque cela accroît la capacité des individus à participer à la vie sociale de leur cité.

▪ Ceci étant, pour certains auteurs comme M. Crozet *et al.*⁴² et D. Harvey⁴³, la qualité de vie (*the good life*, dans leurs mots) reste une notion socialement construite dont les caractéristiques hégémoniques sont dictées par les couches de la société les plus aisées. Ainsi, **on peut poser l'hypothèse que les discours sur la qualité de vie font l'objet de représentations hégémoniques**. Toutes les conceptions de la qualité de vie n'ont, en effet, pas le même potentiel de circulation dans la sphère publique. Les personnes les plus aisées ont tendance à donner plus d'importance à la nature que les chômeurs (R.J. Rogerson⁴⁴).

▪ Ce qui semble certain, selon A.K. Wahl *et al.*⁴⁵, c'est que plus le niveau d'éducation est élevé, plus la perception de la qualité de vie est bonne. La qualité de vie est aussi corrélée à la vie en couple (qualité de vie plus élevée chez les personnes vivant en couple que chez les personnes seules) et au chômage (qualité de vie plus élevée chez les personnes ayant un emploi). En outre, les personnes qui signalent des maladies à long terme ou des problèmes de santé ont obtenu des résultats significativement inférieurs sur la qualité de vie.

Les différents types d'attractivité territoriale

Typologie en fonction de l'attraction des capitaux et des personnes

▪ A partir des éléments bibliographiques présentés précédemment, l'attractivité territoriale peut être divisée en deux catégories, selon l'objet attiré : l'attractivité des capitaux (investissements, entreprises, activité...) et l'attractivité des populations (résidents, salariés, consommateurs, usagers, etc.).

▪ Si l'on se penche, tout d'abord, sur l'**attractivité du capital**, une distinction simple peut être opérée en fonction de l'origine des investissements : soit les investissements sont **d'origine publique** (construction d'infrastructures et d'équipements divers pour la population ou les entreprises, subvention aux associations, etc.), soit ils sont **d'origine privée** (création d'entreprises, investissements dans des entreprises déjà existantes, etc.). Ces deux types de capitaux n'ont toutefois pas la même fonction. Si les capitaux privés sont destinés au développement des activités économiques,

les capitaux publics ont un rôle de gestion des territoires et de soutien au développement local. De fait, *a priori*, les investissements privés importants sont attendus sur les territoires dynamiques, tandis que les investissements publics massifs sont plutôt attendus dans les régions en difficulté.

▪ Concernant l'**attractivité de la population**, une double typologie peut même être dégagée (figure n°5), soit en fonction de l'objectif du déplacement, soit en fonction des temporalités du déplacement. Dans le premier cas, trois grands types d'attractivité apparaissent : l'**attractivité à but résidentiel**, l'**attractivité à but professionnel**, et l'**attractivité liée à la consommation et aux usages d'équipements et de services (publics ou privé)**.

▪ Le critère de la temporalité permet ensuite de déterminer plusieurs sous-types d'attractivité. Dans le cas de l'**attractivité résidentielle**, une distinction peut être faite entre la mobilité des **résidents permanents**, qui s'installent sur un territoire afin d'y résider toute l'année, et les **résidents temporaires** qui n'y vivent qu'une partie de l'année, comme les touristes ou les résidents secondaires.

▪ Parmi l'**attractivité de main-d'œuvre**, une triple distinction peut être faite en fonction du temps de présence des travailleurs sur le territoire en question, entre :

- **Les migrants pendulaires** qui effectuent des migrations quotidiennes entre leur domicile et leur lieu de travail ;

- **Les personnes employées temporairement sur un territoire**, qui vont y rester plusieurs mois, voire plusieurs années (personnes en CDD, saisonniers, travailleurs détachés, etc.) ;

▪ ³⁵Berry, B. (ed.) (1974). *Land Use, Urban Form and Environmental Quality*. Research Paper n° 155. University of Chicago. Department of Geography.

▪ ³⁶Blumenfeld, H. (1969). Criteria for Judging the Quality of the Urban Environment. *Urban Affairs Annual Reviews*, 137-164.

▪ ³⁷Rees, W.E. et Wackernagel, M. (1994). *Our Ecological Footprint*. New Society Publishers. Gabriola Island.

▪ ³⁸Simmons, C. (1998). The Environmental Footprint. *Urban Quality Indicators* 10, 1-3.

▪ ³⁹Poirot, J. et Gérardin, H. (2010). *Ibidem*.

▪ ⁴⁰Commission Européenne (2004). *Vers une stratégie thématique pour l'environnement urbain*.

▪ ⁴¹Sen A. (2000). *Un nouveau modèle économique. Développement, Justice, Liberté*. Odile Jacob. Paris.

▪ ⁴²Crozet, M., Mayer T. et Mucchielli, J.L. (2004). How do firms agglomerate? A study of Fdi in France. *Regional Science and Urban Economics* 34 (1), 27-54.

▪ ⁴³Harvey, D. (1989). From managerialism to entrepreneurialism: the transformation in urban governance in late capitalism. *Geografiska Annaler B* 71, 13-17.

▪ ⁴⁴Rogerson, R.J. (1999). Quality of Life and City Competitiveness. *Urban Studies* 36(5-6), 969-985.

▪ ⁴⁵Wahl, A.K., Rustøen, T., Hanestad, B., Lerdal, A. et Torbjørn, M. (2004). Quality of Life in the General Norwegian Population, Measured by the Quality of Life Scale (QOLS-N). *Quality of Life Research* 13(5), 1001-1009.

Les différents types d'attractivité

- Les personnes venant sur un territoire pour y travailler *a priori* définitivement, ou du moins sans qu'une date de fin de contrat ne leur soit préalablement notifiée (CDI).

▪ Enfin, le cas de l'attractivité de la clientèle et des usagers se rapproche de celle des migrants

pendulaires, dans la mesure où il s'agit souvent (mais pas toujours) de déplacements de proximité ayant une fréquence relativement régulière. Une distinction peut être ensuite opérée en fonction du type de destination, **marchande** ou **non marchande**.

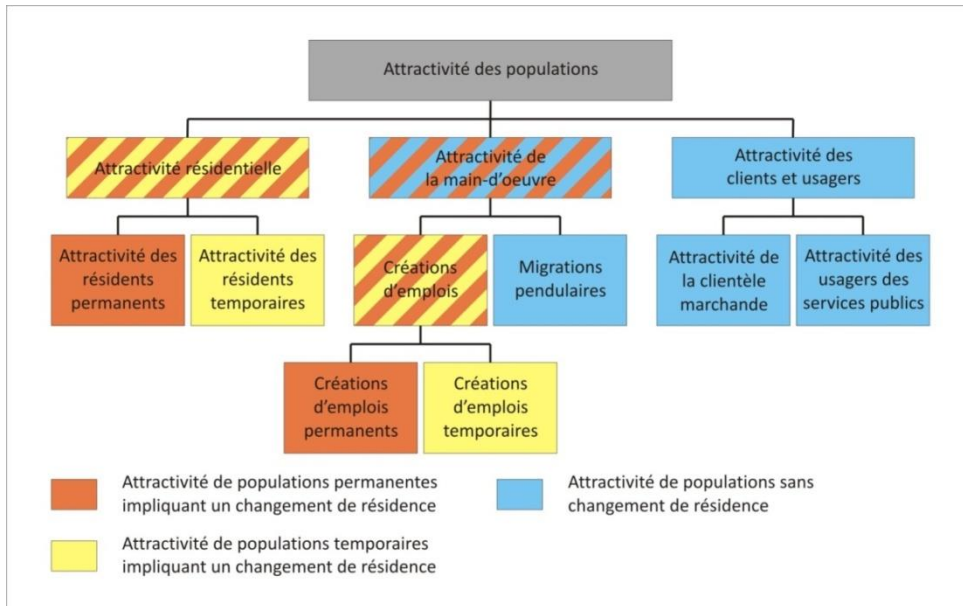


Figure n° 5. Typologie de l'attractivité de la population

Typologie en fonction de l'attrait des territoires

▪ Si l'on aborde, à présent, l'attractivité sous l'angle de l'attrait des territoires, plusieurs types d'attractivité peuvent être définis selon les facteurs attractifs caractérisant un territoire (figure n° 6). Nous nous contenterons, dans cette analyse, d'aborder l'attractivité résidentielle, qui sera au cœur de la problématique sur la qualité de vie.

▪ Le facteur central de l'attractivité résidentielle reste **l'environnement foncier et immobilier** du territoire. Il constitue le critère de détermination le plus précis du choix de résidence d'un ménage. Ensuite, à une échelle plus vaste, vient l'environnement professionnel (sauf pour les retraités) qui est caractérisé par la capacité du territoire à générer des emplois, privés ou publics. Il s'agit d'un facteur d'attractivité essentiel d'un territoire, puisqu'il met en jeu son dynamisme économique.

▪ **L'environnement matériel**, comprenant divers éléments tels que les infrastructures de transport, la présence de commerces, de services, de loisirs ou d'équipements divers se présente comme le facteur complémentaire indispensable des deux précédents. En effet, l'accessibilité d'un lieu, ou sa desserte en commerces et services constitue un élément important pour la fixation des populations. Avec **l'environnement professionnel**, l'environnement matériel est à l'origine des migrations pendulaires et des déplacements de consommation à l'intérieur du territoire, et donc de son attractivité interne.

▪ **L'environnement social**, c'est-à-dire la composition sociale de la population du territoire joue aussi un rôle important dans les choix de localisation, en particulier en milieu urbain. Les processus de ségrégation socio-spatiale et de fragmentation urbaine le démontrent parfaitement. De même, le risque d'insécurité réel ou perçu constitue aussi un facteur répulsif

pour l'implantation résidentielle.

▪ Enfin, **l'environnement naturel et paysager** regroupe un ensemble de critères aussi bien attractifs que répulsifs pour les nouveaux habitants. Les paysages « naturels », ruraux ou urbains, tout comme le climat et l'ensoleillement peuvent renforcer l'attrait d'un territoire et, par voie de conséquence, son attractivité, comme dans le cas de l'héliotropisme. Par contre, les nuisances (sonores, olfactives, visuelles) et la pollution peuvent limiter l'attractivité d'un territoire pour la population, en dépit de la baisse du coût du foncier et de l'immobilier qu'elles peuvent engendrer. Quant aux risques naturels et technologiques, ils font désormais l'objet de plans de prévention qui limitent, voire interdisent l'implantation d'habitation ou d'entreprises sur les territoires concernés.

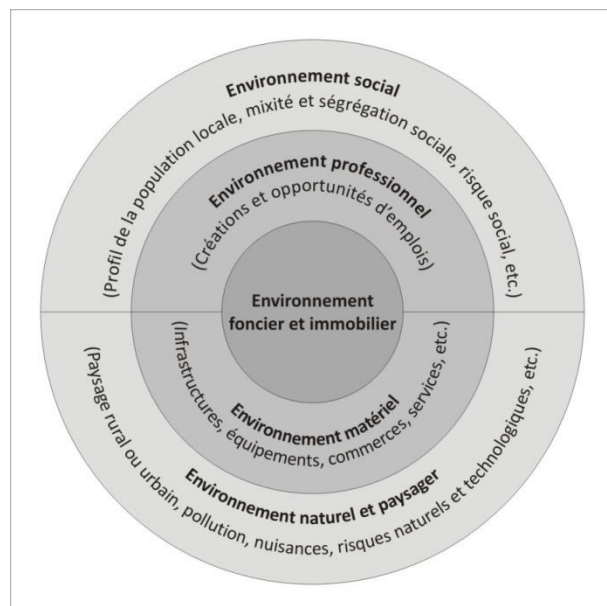


Figure n° 6. Typologie des facteurs d'attrait territorial

Conclusion : pour une approche qualitative de l'attractivité

- Jusqu'alors, l'analyse de l'attractivité des territoires s'appuyait sur une définition qui partait de l'objet attiré (différents types de population, différents types d'activités). Les politiques qui en découlaient présentaient donc une dimension économique et démographique forte, mais semblaient négliger les questions environnementales, paysagères, ou encore la qualité de vie et les représentations sociales des territoires.
- En renversant l'approche de la notion d'attractivité, et en l'abordant sous l'angle des caractéristiques des territoires, notre objectif est d'intégrer la dimension qualitative dans les politiques d'attractivité, en particulier la notion de qualité de vie. Ce point de vue devrait alors fournir aux acteurs locaux et régionaux des outils leur permettant de mettre en valeur les atouts de leurs territoires dans une logique de développement durable.

Pour aller plus loin...

- Edouard, J.-C. et al. (2016). *Pour une approche innovante de l'attractivité des territoires*, Projet PSDR *AttractInnov*, Auvergne-Rhône-Alpes, Série Les 4-pages PSDR4.
- Aubert F., 2010, Et si les choix résidentiels des ménages s'émançaient des contraintes de localisation liées à l'emploi ... ?, *Territoires 2040*, n° 1, DATAR.
- Le Roy A., Ottaviani F., 2011, Développer de nouveaux indicateurs de richesse afin de repenser l'attractivité territoriale ?, Colloque interdisciplinaire Aménagement – Economie – Droit – Géographie – Sociologie – Statistiques, *Territoires, emploi et politiques publiques*, Université de Metz, juin 2011, Metz, France. <halshs-00634181>
- Lollier J-C, Prigent L., Thouément H., 2005, *Les nouveaux facteurs d'attractivité dans le jeu de la mondialisation*, Presses universitaires de Rennes.
- Mainet H., Edouard J.-C. (2007). Les enjeux de l'attractivité territoriale de deux villes moyennes industrielles : Gorlice et Jaslo (Pologne). In CHIGNIER-RIBOULON, Franck, SEMMOUD, Nora (eds). *Nouvelle attractivité des territoires et engagement des acteurs*, Actes de la journée d'étude du 21 septembre 2006. PUBP, CERAMAC 24. Clermont-Ferrand, pp. 123-140.
- Sénécal G., Collin J-P., Hamel P.-J. et Huot S., 2008, Aspects et mesure de la qualité de vie : évolution et renouvellement des tableaux de bord métropolitains, *Revue Interventions économiques*, 37.

Contacts :

PSDR Région :

Laurent TROGNON (AgroParisTech)
psdr-auvergne@clermont.inra.fr

Direction Nationale PSDR :

André TORRE (INRA)
torre@agroparistech.fr

Animation Nationale PSDR :

Frédéric WALLET (INRA)
frederic.wallet@agroparistech.fr
Sabine Nguyen Ba (INRA)
Sabine.Nguyen-Ba@versailles.inra.fr

Plus d'informations sur le programme PSDR et le projet :

www.psd.fr
www.psd4-auvergne.fr

Pour citer ce document :

CHAZE, Milhan (2017).
Projet PSDR AttractInnov,
Région Auvergne-Rhône-Alpes,
Série Focus PSDR4